



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

Édition du mois de décembre 2013

VŒUX DU CONSEIL

Joyeux Noël et Heureuse Année en mon nom personnel ainsi qu'au nom des membres du Conseil municipal et des employé(e)s de la Municipalité et que 2014 vous apporte la Paix, la Santé, le Bonheur et la Prospérité!

Jean Guy Hamelin, Maire

SITE INTERNET

Il est important pour vous de consulter régulièrement le site Internet de la Municipalité dont vous trouverez l'adresse plus haut.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Le Conseil municipal de Saint-Michel tient à informer ses citoyens que les dépenses de la Municipalité pour l'année 2013 seront approximativement de 4,014,089.\$ incluant 1,454,137.\$ en dépenses d'immobilisations.

Pour l'année 2014, le Conseil municipal prévoit dépenser un montant de 3,631,894.\$.

Votre compte de taxes municipales de 2014 vous sera envoyé vers la fin **FÉVRIER** et sera réparti comme suit :

	2013	2014
Taux de taxe de base	.41/100\$.41/100\$
Taux Sûreté du Québec	.09/100\$.09/100\$
Taux Voirie	.14/100\$.14/100\$
Taux commercial	.25/100\$.25/100\$
Montant fixe pour ordures :	160.\$	170.\$ par adresse civique et/ou logement
Entretien usine du Golf	300.00\$	300.00\$
Entretien usine Des Merles	250.00\$	250.00\$
Terrain vacant (desservi par les usines Des Merles et du golf)	300.00\$	300.00\$
Réseau d'égout (portion entretien)	100.00\$	100.00\$
Réseau d'égout (portion emprunt)		à venir

De nouveau en 2014 les taxes seront payables en quatre (4) versements et vous pourrez les payer selon les moyens qui seront indiqués sur votre compte de taxes.

RECETTES :		DÉPENSES :	
REVENUS DE SOURCES LOCALES :	\$ 3,134,518.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	\$ 508,231.
REVENUS DE TRANSFERTS :	\$ 153,972.	SÉCURITÉ PUBLIQUE :	\$ 587,082.
SOUS-TOTAL :	\$ 3,288,489.	TRANSPORT :	\$ 627,241.
		HYGIÈNE DU MILIEU :	\$ 573,143.
		SANTÉ ET BIEN-ÊTRE :	\$ 3,382.
		URBANISME, MISE EN VAL. TERR.	\$ 201,959.
APPROPRIATION DU SURPLUS SELON		LOISIRS ET CULTURE :	\$ 275,370.
BUDGET INITIAL :	\$ 328,405.	IMMOBILISATIONS :	\$ 676,500.
		FRAIS DE FINANCEMENT:	\$ 154,695.
AFFECTATION AU FONDS PARC :	\$ 15,000.	FONDS DE ROULEMENT ET REMBOURSEMENT	
		DE DETTE :	\$ 24,291.
TOTAL :	\$ 3,631,894.	TOTAL :	\$3,631,894.

BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

2014 : Salle

2015 : Pavage

2016 : Pavage

FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES ET SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2014

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du **LUNDI** 23 décembre 2013 au **VENDREDI** 4 janvier 2014 inclusivement. Le bureau sera ouvert à partir du **LUNDI** 6 janvier 2014. Veuillez prendre note que la séance ordinaire du mois de janvier 2014 aura lieu le **MARDI 07 janvier 2014 à 19h30**.

BIBLIOTHÈQUE CLAIRE-LAZURE

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2013 au 4 janvier 2014.

Le comité des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une année 2014 remplie de joie et de sérénité.
Pour nous rejoindre : Tél : (450) 454-7995 Biblio25@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Lucie Longtin Responsable

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous vous informons qu'il est venu le temps de renouveler la licence de votre chien pour l'année 2014. Cette licence est valide pour une période de 12 mois, du 1^{er} février d'une année au 31 janvier de l'année suivante.

Le coût de la licence est de 30 \$ par chien. Cependant, un rabais de 15 \$ par licence sera accordé aux propriétaires qui passeront à l'édifice municipal situé au 1700, rue Principale, pour se procurer la licence **avant le 31 janvier 2014**. Les bureaux seront fermés entre le 23 décembre 2013 et le 3 janvier 2014 inclusivement.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

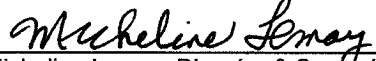
Projet de règlement numéro 185-32
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance d'ajournement du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement numéro 185-32. modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) De modifier les usages autorisés et les normes d'implantation, dans le cadre de la présentation d'un projet résidentiel intégré à l'intérieur de la zone CR-2.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 janvier 2014 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

18-12-13
Date


Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec. trés.

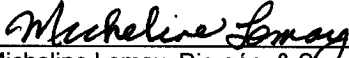
Projet de règlement numéro 186-4
modifiant le règlement numéro 186 sur le lotissement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance d'ajournement du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement numéro 186-4 modifiant le règlement 186 sur le lotissement.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) De modifier les dimensions des lots, dans le cadre de la présentation d'un projet résidentiel intégré, pour les terrains situés à l'intérieur de la zone Cr-2.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 janvier 2014 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

18-12-13
Date


Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec. trés.

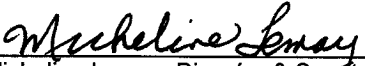
Projet de règlement numéro 190-8
Modifiant le règlement relatif aux PIIA, Projet résidentiel intégré

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance d'ajournement du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 190-8, règlement modifiant le règlement relatif aux PIIA.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) De préciser les objectifs et les critères d'évaluation relativement à la réalisation d'un projet résidentiel intégré.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 janvier 2014 à 19h00 au 1700 rue Principale quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
5. Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi

18-12-13
Date


Micheline Lemay, Dir. gén. & Sec. trés.

RAMASSAGE DE BOUTEILLES VIDES SAMEDI 11 JANVIER 2014

Les élèves de l'école Pierre-Bédard passeront chez vous pour ramasser vos bouteilles et canettes vides :

Samedi 11 janvier 2014 entre 9h30 et 14h

Si vous êtes absents, laissez-les devant votre porte, et il nous fera plaisir de les ramasser.
C'est une campagne de financement qui vient en aide aux élèves qui travaillent très fort pour réduire le coût de leur voyage en Californie.

Merci d'encourager les élèves! Pour infos : Lucie Isabelle : 450 454-6126